

# REVISION DES LISTES ELECTORALES

## TABLEAU DES 5 JOURS

Les électeurs sont informés que **le tableau des inscriptions et des radiations de la liste électorale** au titre des articles L. 30, L. 31 du code électoral, est disponible à compter de ce jour au secrétariat de la Mairie où ils pourront se présenter pour en prendre connaissance conformément à l'article R 14 du Code électoral.

**Tout citoyen omis peut réclamer son inscription en Mairie, sous certaines conditions.**

De même, tout électeur inscrit peut réclamer l'inscription ou la radiation d'un électeur omis ou indûment inscrit.

A Gréasque, le 10 mars 2026



LE MAIRE,

Michel RUIZ

